
Conseil économique et social

Distr. générale
14 octobre 2002
Français
Original: anglais

Session de fond de 2002

Débat consacré aux affaires humanitaires

Compte rendu analytique de la 25^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 16 juillet, à 10 heures

Président : Mr. Buallay (Vice-Président) (Bahreïn)

Sommaire

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe
(*suite*)

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

02-48435 (F)



En l'absence du Président, M. Buallay (Bahreïn), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Assistance économique spéciale, aide humanitaire et secours en cas de catastrophe (suite) (A/57/77-E/2002/63 et A/57/79-E/2002/76)

Table ronde sur les moyens d'atteindre les pauvres dans le cadre des situations d'urgence humanitaire complexes et des catastrophes

1. **Mme Bellamy** [Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)], participante à la table ronde, dit que la table ronde offre une occasion d'examiner de près la situation des enfants et des familles victimes de conflits armés et de catastrophes naturelles et leurs souffrances. Ces personnes vulnérables se retrouvent dans une situation tragique : elles doivent fuir leur foyer et leur communauté, n'ont plus accès aux services sociaux de base, vivent dans des camps de réfugiés ou de personnes déplacées, n'ont pas assez à manger, n'ont pas d'eau propre ni d'installations sanitaires, et risquent d'être enrôlées de force ou transformées en esclaves sexuels. Les conflits armés ont un impact particulièrement grave sur les femmes et les enfants, qui constituent 80 % des réfugiés et des personnes déplacées.

2. La vulnérabilité est aggravée par l'impossibilité de participer aux processus de prise de décisions. Cette exclusion touche en particulier les pauvres et les populations géographiquement ou socialement isolées, telles que les minorités ethniques, les personnes déplacées, les nomades et les personnes qui vivent avec le VIH/sida, lequel se propage beaucoup plus vite en cas de conflit ou de crise humanitaire. De plus, les catastrophes naturelles accroissent la vulnérabilité de ceux qui sont déjà particulièrement frappés par la pauvreté et la maladie.

3. En pareille situation, il faut que la réponse humanitaire soit assez rapide pour les secours immédiats mais aussi mesurée, de façon à réduire la vulnérabilité future en renforçant les capacités des destinataires de l'aide. La vulnérabilité n'est pas synonyme d'impuissance : les personnes vulnérables ont élaboré leurs propres stratégies pour faire face aux traumatismes et aux risques de guerre et de catastrophe et peuvent jouer un rôle très important dans

l'amélioration de leur propre sort. Elles ont besoin de l'aide de la communauté internationale pour tirer parti de leurs propres ressources et il faut leur donner la possibilité de participer à la planification, à l'exécution et au suivi des activités humanitaires. Cela vaut en particulier pour les femmes et les enfants, dont on a souvent tendance à négliger les aptitudes et la contribution.

4. Pour pouvoir venir en aide aux plus vulnérables, il faut avoir accès à eux. La plupart des victimes des conflits armés, en particulier les enfants, ne sont pas des victimes directes des violences mais meurent parce qu'elles n'ont pas accès aux soins de santé de base, à la nourriture, à l'eau et à des installations sanitaires. C'est pourquoi, afin de continuer à sauver des vies, le système des Nations Unies et ses partenaires ont besoin d'une volonté politique forte de respecter l'idéal d'un accès libre et sûr aux populations victimes de toutes les crises humanitaires. Cet accès est particulièrement important dans le cas des enfants auxquels il faut donner à boire et à manger, mais qu'il faut aussi soigner et éduquer. L'éducation est le meilleur moyen d'accéder aux enfants et permet aussi de les protéger contre l'exploitation.

5. Pour accéder aux personnes les plus vulnérables, il a souvent fallu payer un lourd tribut : la sécurité du personnel humanitaire est fréquemment menacée. Il faut que les gouvernements des pays destinataires de l'aide, les parties aux conflits et la communauté internationale assument leur devoir de respecter et de protéger ce personnel.

6. Pour atteindre les objectifs définis au Sommet du Millénaire et dans le document adopté à l'issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'enfance, il faut agir sur trois fronts : premièrement, il faut trouver les ressources nécessaires pour répondre durablement aux besoins fondamentaux des personnes les plus vulnérables; deuxièmement, il faut obtenir un accès sûr et garanti aux personnes vulnérables. Troisièmement, il faut protéger ces personnes. Comme les représentants qui ont participé à la session extraordinaire l'ont rappelé à la communauté internationale, créer un monde meilleur pour les enfants c'est créer un monde meilleur pour tous.

7. **M. Graisse** [Directeur général adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM)], participant à la table ronde, dit que le PAM fait régulièrement des analyses de vulnérabilité, souvent en partenariat avec

d'autres organisations, afin d'évaluer les besoins alimentaires, les capacités de réponse et les stratégies de survie des ménages. Pour que les vivres parviennent aux plus vulnérables, il cherche à distribuer 80 % de l'aide alimentaire par l'intermédiaire des femmes et à associer les femmes aux processus de prise de décisions et à améliorer leur accès aux ressources, à l'emploi, aux marchés et au commerce. Il coopère avec d'autres organismes des Nations Unies pour obtenir accès aux personnes vulnérables et aux fins de l'évaluation des besoins et de l'acheminement, de la distribution et du suivi de l'aide alimentaire. Il est essentiel de mettre en place un réseau logistique capable d'atteindre les zones inhospitalières; cela a permis par exemple d'éviter la famine d'hiver en Afghanistan.

8. En Afrique australe, région dans laquelle des pluies irrégulières, de graves sécheresses, la récession économique, la perturbation de l'agriculture commerciale et la mauvaise gestion des affaires publiques ont contribué à provoquer une crise au Malawi, en Zambie, au Zimbabwe, au Mozambique, au Lesotho et au Swaziland, le PAM distribue l'aide alimentaire en priorité dans les districts les plus vulnérables et dans ceux où les ONG sont peu présentes. Les personnes les plus fragiles, c'est-à-dire les enfants, les personnes âgées, les femmes enceintes ou allaitantes et les orphelins, sont secourues par la distribution de repas scolaires et de compléments alimentaires et par des activités d'alimentation thérapeutique. Il faut accorder une attention particulière aux zones touchées par le VIH/sida, car en Afrique une bonne nutrition est essentielle pour freiner l'apparition du sida chez les personnes contaminées par le VIH. Les personnes qui vivent avec le VIH ont besoin de plus de calories et de protéines et les rations sont donc adaptées à leurs besoins.

9. En Afrique australe, le PAM va distribuer une aide à 10,2 millions de personnes dans le cadre d'une opération d'urgence régionale qui durera jusqu'à la prochaine récolte. Cette opération soulève des difficultés considérables en raison du nombre des personnes à aider et du fait qu'elles sont dispersées dans une zone très vaste. Le PAM devra renforcer les mécanismes de collaboration avec les ONG et forger de nouveaux partenariats avec des ONG dans certains cas. La situation est rendue encore plus complexe par le fait que bon nombre d'ONG ont axé leurs activités sur l'aide au développement et ne fonctionnent pas en

mode d'urgence. La logistique de l'opération est aussi un problème considérable. Premièrement, il faudra suivre de près le flux de l'aide distribuée par le PAM pour faire en sorte qu'elle parvienne aux plus nécessiteux. Deuxièmement, il faudra contrôler la distribution secondaire par le biais des ONG pour réaliser des économies d'échelle et coordonner l'emploi des infrastructures portuaires et de transport intérieur et les achats à l'échelon local et régional. La coopération des gouvernements des pays destinataires de l'aide et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) sera indispensable pour éliminer des obstacles tels que les péages et les droits de douane. Le PAM a un principe de tolérance zéro en ce qui concerne l'emploi de l'aide alimentaire comme moyen de marchandage politique ou comme arme.

10. Pour éviter les souffrances en Afrique australe, où l'on a pu éviter la famine en 1992, il est essentiel de réagir très rapidement. Il faut espérer qu'on parviendra cette fois-ci encore à éviter la famine. Il importe en outre de ne pas négliger les nombreuses populations vulnérables qui vivent dans d'autres pays, notamment l'Afghanistan, le Libéria, l'Angola et la République démocratique populaire de Corée. Les difficultés que soulève l'aide à ces populations, dans des régions touchées par des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles, sont les mêmes, et pour avoir accès aux personnes vulnérables, il faut des ressources et une volonté politique.

11. **M. Forster** [Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR)], participant à la table ronde, dit qu'en 2001 le CICR a été présent en permanence dans 69 pays et a conduit des opérations dans 80 pays. La présence locale, indispensable pour comprendre la situation sur le terrain, dépend beaucoup des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en particulier dans les pays en proie à un conflit.

12. Les activités de protection sont un des éléments essentiels de la mission du CICR et consistent non seulement à venir en aide à la population civile mais aussi à rendre visite aux détenus et à faciliter le regroupement des familles. Pour que le CICR puisse agir, il faut que son statut d'intermédiaire neutre et indépendant soit reconnu. Afin de préserver ce statut, il évite toute polémique au sujet des intentions des parties, de la légitimité des réponses et des responsabilités morales. Il cherche à rester indépendant des autres organismes humanitaires mais est conscient

de la nécessité de coopérer avec d'autres intervenants afin d'éviter les doubles emplois et d'exploiter les complémentarités.

13. Grâce à sa politique de neutralité, le CICR a pu opérer dans des circonstances très difficiles. En Afghanistan, il a su se faire accepter par toutes les parties et pu se rendre dans des zones montagneuses isolées auxquelles les autres organisations humanitaires n'ont pas eu accès. En Israël et dans les territoires occupés ou autonomes, son infrastructure lui a permis de planifier une augmentation des effectifs déployés sur le terrain et d'intensifier les activités d'aide alimentaire en Cisjordanie, en collaboration avec le PAM. En Angola, depuis la signature de l'accord de cessez-le-feu du 4 avril, ses principales activités ont été la protection, la recherche des proches et le regroupement des familles.

14. L'insécurité est un problème permanent, lié à un ensemble de facteurs complexes. Il est très difficile de déterminer le seuil de tolérance, en particulier dans le cas des conflits fondés sur l'identité et dans les endroits où les structures de l'État se sont effondrées. Le problème est encore aggravé par des considérations économiques, par exemple lorsque certaines personnes cherchent à profiter de la situation ou à s'appropriier et exploiter des ressources naturelles.

15. Pour le CICR, l'intervention sur le terrain se fonde sur le droit humanitaire international, qui est une bonne base pour l'impartialité. Ses missions d'aide et de protection ne sont pas distinctes mais sont au contraire inextricablement liées. Il cherche à préserver les civils contre les abus de pouvoir et à venir en aide aux victimes. Il est partisan d'une approche globale de l'aide aux victimes mais est aussi conscient de la nécessité d'une aide ciblée, par exemple pour répondre aux besoins des femmes et des enfants. Ces considérations motivent son appui aux familles et ses activités visant à rétablir les liens familiaux détruits par les conflits. L'aide aux personnes déplacées s'inscrit dans son mandat traditionnel et ces personnes ne sont pas considérées comme une catégorie à part. Il est très difficile de faire la distinction entre les personnes déplacées, les autochtones et les personnes de retour, particulièrement en Afrique, où beaucoup de gens cherchent la sécurité chez leurs proches qui ont eux aussi besoin d'une aide.

16. L'approche que le CICR a adoptée pour s'acquitter de sa mission est sans équivalent : il

cherche à aider et à protéger en se fondant premièrement sur le droit humanitaire international et deuxièmement sur son statut d'organisme neutre et indépendant opérant en étroite proximité avec les victimes. Cette approche lui permet aussi de coopérer avec d'autres organismes humanitaires sur la base du principe de la complémentarité.

17. **M. Mountain** (ONU, Coordonnateur adjoint des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires), participant à la table ronde, dit que pour apporter une aide humanitaire, il est indispensable de pouvoir accéder aux personnes vulnérables, ce qui en général pose quatre problèmes immédiats : obtenir accès aux victimes des catastrophes ou des situations d'urgence, garantir la sécurité du personnel humanitaire, mettre en place une structure pour recenser et atteindre ceux qui sont dans le besoin (coordination, logistique, communication et information) et mobiliser les ressources et les fournitures nécessaires. Il faut distribuer l'aide humanitaire de façon impartiale, uniquement en fonction des besoins de chacun, et en faisant abstraction du sexe, de la couleur, de l'origine ethnique ou de l'opinion politique.

18. Il est moins rare qu'on pourrait le croire que les conflits armés et les catastrophes naturelles surviennent simultanément. Dans la première moitié de 2002, il y a eu deux grandes catastrophes naturelles dans des situations d'urgence humanitaire complexes : l'éruption du mont Nyirangongo près de la ville de Goma en République démocratique du Congo et les séismes du district de Nahrin en Afghanistan. Dans de pareilles situations, les principes fondamentaux de la réponse humanitaire restent les mêmes, mais il faut faire encore plus vite et assurer une meilleure coordination. Les trois clefs d'une coordination efficace sont les suivantes : un plan clair, avec une répartition appropriée des tâches, une mobilisation rapide des ressources nécessaires et la mise en place d'un système d'information rapide et efficace.

19. Il faut envoyer immédiatement sur place un personnel expérimenté pour évaluer la situation et les besoins et établir les mécanismes de réponse lorsque les pouvoirs publics n'ont pas les capacités nécessaires. Le système des Nations Unies a créé des mécanismes de déploiement rapide à cet effet, notamment les équipes pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe gérées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

20. Le personnel humanitaire déjà déployé pour faire face à des situations d'urgence complexes peut faciliter une réponse rapide à une catastrophe naturelle, comme il l'a fait à Goma. Toutefois, comme en cas de catastrophe naturelle il faut souvent des compétences spécialisées qui ne sont pas immédiatement disponibles (à Goma par exemple il n'y avait pas de volcanologue pouvant donner des avis scientifiques), il convient que les organismes humanitaires intègrent dans leur planification toutes les catastrophes naturelles prévisibles et renforcent leurs capacités de déploiement rapide de spécialistes.

21. La médiatisation peut parfois aider à mobiliser rapidement les ressources nécessaires pour faire face à des situations d'urgence complexes et à des catastrophes naturelles. Par exemple, l'éruption du volcan de Goma a attiré l'attention sur une zone négligée pendant près de quatre ans de conflits violents. Toutefois, lorsque la communauté internationale oublie certaines catastrophes naturelles, il est indispensable d'avoir rapidement accès à des ressources suffisantes. C'est pourquoi l'orateur se félicite des efforts faits par plusieurs gouvernements donateurs et par l'Union européenne pour mettre en place des mécanismes d'intervention rapide. Il faut en outre créer une structure de coordination aux niveaux national, international et local et un mécanisme d'information fiable, indispensable pour la coordination et la mobilisation des ressources.

22. **M. Charpentier** (Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Burundi), participant à la table ronde, dit que la fragilité du processus de paix amorcé au Burundi avec la signature de l'accord d'août 2000 pose un problème particulier pour l'intervention humanitaire. Le conflit a atteint un nouveau sommet d'intensité mais en même temps les possibilités de négociation entre le gouvernement et les groupes d'opposition armés n'ont jamais été aussi grandes. La situation humanitaire reste précaire : il y a entre 450 000 et 500 000 réfugiés hors des frontières, principalement en République-Unie de Tanzanie; plus de 400 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du Burundi et, à tout moment, entre 50 000 et 200 000 personnes sont chassées de chez elles par le conflit dans une région ou une autre.

23. Il est très difficile de mener des opérations humanitaires dans les zones en proie à l'insécurité. Les principales difficultés sont les suivantes : il faut fournir une assistance ininterrompue dans les zones instables;

il faut protéger les personnes déplacées, parmi lesquelles les femmes sont particulièrement vulnérables mais peuvent aussi être des acteurs précieux pour le redressement et la reconstruction; il faut obtenir des renseignements fiables sur les zones instables; enfin, il faut exécuter les activités sous la contrainte imposée par le système complexe mis en place pour garantir la sécurité du personnel humanitaire.

24. En 2001, un cadre a été défini pour protéger les personnes déplacées et autres personnes vulnérables. Ce cadre associe le Ministre de la défense, le Ministre de l'intérieur et le Ministre du rapatriement et de la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées du Burundi, des représentants des organismes des Nations Unies et des représentants d'ONG nationales et internationales, ce qui tient compte du fait que c'est au gouvernement qu'il incombe en premier lieu de garantir l'accès et la protection du personnel humanitaire. Ce cadre permet un dialogue entre les autorités nationales et internationales pour rechercher des solutions conjointes aux problèmes du Burundi et a débouché sur la création d'un groupe technique de suivi, qui a des responsabilités opérationnelles et de contrôle.

25. Lorsque, par exemple, des rebelles ont occupé le quartier de Kanama à Bujumbura pendant deux semaines en 2001, faisant fuir 50 000 habitants, on a créé une équipe chargée de se rendre tous les jours dans le quartier et, une fois les rebelles chassés par l'armée, de garantir la sécurité des personnes déplacées de retour. En raison de préjugés sociologiques, le bataillon de l'armée chargé de surveiller ce processus a en fait agressé les personnes cherchant à regagner leurs foyers et il a fallu le remplacer par un autre bataillon.

26. L'établissement d'un dialogue entre les agents humanitaires et les groupes d'opposition armés est un processus qui a demandé beaucoup de temps et qui a été très délicat, mais il a permis d'accroître l'efficacité des interventions humanitaires, en particulier dans les zones non sécurisées. En s'appuyant sur la transparence, la confiance et l'apolitisme, on a pu convaincre les parties au conflit d'adopter une perspective humanitaire. Cela a permis notamment de créer des couloirs humanitaires de façon à pouvoir acheminer l'aide vers certains groupes de personnes déplacées, mais la seule solution durable serait un cessez-le-feu.

27. **Le Président** demande au Coordonnateur adjoint des secours d'urgence de l'ONU d'animer l'échange de questions et de réponses.

28. **M. Nteturuye** (Burundi) dit que le bureau du Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident pour le Burundi et le bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Bujumbura ont été d'une grande aide pour répondre aux besoins humanitaires des milliers de Burundais qui ont souffert physiquement et moralement de la guerre. Toutefois, son gouvernement a du mal à comprendre la position adoptée par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) qui a suspendu l'aide aux réfugiés regagnant leurs foyers dans les provinces du sud et de l'est. Il comprend les réticences du HCR vu l'insécurité qui règne dans ces provinces. Toutefois, la situation s'améliore : la plupart des dirigeants politiques en exil sont revenus au Burundi et ont trouvé des postes dans les institutions transitoires créées en novembre 2001. De plus, les camps de réfugiés sont attaqués par des bandits qui les enrôlent de force dans des groupes d'opposition armés. Ayant le choix entre devenir de la chair à canon ou surmonter de grandes difficultés pour rejoindre leur familles et leurs amis dans un pays après tout habitable, beaucoup d'entre eux ont opté pour la deuxième option.

29. L'orateur espère que, compte tenu de la situation de fait, le HCR reconsidérera sa position, d'autant que les autres partenaires du développement du Burundi hésitent à intervenir dans des zones que l'ONU a classées au niveau III ou IV en matière de sécurité. Alors que le gouvernement, les ONG et les organismes des Nations Unies discutent, de nouvelles vies sont perdues tous les jours. Aux conférences des donateurs tenues en 2000 à Paris et en 2001 à Genève, il a été décidé qu'il ne fallait pas tolérer que l'opposition armée prenne tout le pays en otage et qu'il fallait venir en aide au peuple burundais, qui n'aspire qu'à la paix. Toutefois, les contributions promises tardent à arriver et l'orateur craint que la communauté internationale se laisse influencer par des extrémistes qui veulent faire échouer le processus de paix.

30. **M. Backström** (Finlande) demande si l'on a des statistiques sur le nombre de personnes qui ont besoin d'une aide mais n'en reçoivent pas, non seulement durant les situations d'urgence complexes visées par la procédure d'appel global mais aussi suite à des catastrophes naturelles et à d'autres types de situations d'urgence. Par exemple, on a récemment recensé des

centaines de milliers de nouveaux destinataires de l'aide en Angola et il semblerait que des millions de personnes vivent dans un dénuement total au milieu des jungles de la République démocratique du Congo. L'orateur se demande à partir de quel moment on considère qu'un bénéficiaire n'a plus droit à l'aide et si les organismes des Nations Unies et les ONG emploient à cet effet les mêmes critères de vulnérabilité.

31. **M. Flores Gómez** (Mexique) dit que le système de protection civile de son pays, qui intègre et complète la réponse d'urgence et la réponse aux catastrophes à tous les échelons (ensemble du pays, États et collectivités locales) de la structure fédérale du Mexique, a commencé récemment à s'occuper non seulement de la réaction mais aussi de la prévention. Désormais, le Fonds pour les catastrophes naturelles est autorisé à réserver jusqu'à 20 % de son budget annuel pour la nouvelle composante prévention du dispositif.

32. L'orateur suggère que d'autres pays se dotent aussi d'un fonds pour les situations d'urgence et les catastrophes naturelles et qu'on crée un fonds similaire au niveau international dans le cadre des Nations Unies, fonds qui aurait une composante prévention pour les pays les plus pauvres, qui sont aussi les plus vulnérables en cas de catastrophe. Différentes études ont montré que les membres les plus pauvres de chaque société sont concentrés dans des zones très exposées aux catastrophes telles que les pentes, les rives et les plages, et sont donc particulièrement vulnérables. La question est toujours la même : quelle est la meilleure manière d'aider les populations vulnérables? La solution pourrait être de financer des projets spécifiques de prévention comportant des mécanismes de mise en œuvre, par exemple pour la logistique et l'inventaire des dégâts. On pourrait aussi fournir une aide dans des cadres spécifiques, par exemple des programmes de formation ou d'installation de systèmes d'alerte rapide et autres équipements.

33. Pour commencer, il convient de créer un groupe international qui serait chargé de suivre, de réunir et d'analyser les études faites par différentes organisations internationales en matière de protection civile et de prévention des catastrophes, afin de formuler des propositions précises pour l'établissement de fonds nationaux et internationaux. Il faut mener des campagnes de sensibilisation à la protection civile afin d'encourager les populations à participer à la

conception de ces fonds. Il faut mettre en place un programme de réponse immédiate pour les populations vivant dans des zones très exposées, afin de les former aux premiers secours, jusqu'à l'arrivée des équipes de sauvetage et d'évacuation. Les connaissances des personnes qui vivent dans des zones vulnérables peuvent être très précieuses pour les spécialistes chargés de la cartographie des risques.

34. **M. Højersholt** (Observateur du Danemark) dit qu'il souscrit sans réserve à ce qu'a déclaré la Directrice générale de l'UNICEF, à savoir que la vulnérabilité n'est pas synonyme d'impuissance et que les victimes de catastrophes peuvent jouer un rôle important. En les associant aux secours, on respectera mieux leurs droits fondamentaux, on répondra mieux à leurs besoins et l'on renforcera leurs capacités. Il pourrait être utile, en outre, de promouvoir l'autonomie au moyen du service communautaire ou de dons pour la création de petites entreprises et pour des projets agricoles.

35. Revenant sur l'exposé fait par le représentant du PAM, l'orateur dit qu'il est évident que, pour définir la stratégie de réponse à la crise en Afrique australe, il faudra soigneusement cibler les populations les plus vulnérables. Il est généralement admis que la crise humanitaire de cette région est le résultat de catastrophes naturelles mais aussi de l'action de l'homme, telles que sécheresses, inondations, politiques mal avisées et économies dévastées. L'Afrique australe a déjà subi plusieurs grandes famines, dont la plus récente en 1992; l'orateur se demande ce qu'on pourrait faire pour renforcer cette région et éviter que le problème se reproduise. Il faut que les gouvernements des pays de la région assument leurs responsabilités en matière de lutte contre la vulnérabilité et tiennent compte en particulier de la nécessité d'un relèvement durable de l'agriculture. L'orateur demande comment le PAM envisage le dialogue avec les gouvernements à ce sujet et quel rôle pourrait jouer la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour faciliter ce dialogue.

36. **M. Morikawa** (Japon) demande quelles mesures ont été prises pour promouvoir la coopération entre les donateurs et les bénéficiaires lors des deux éruptions volcaniques évoquées précédemment. À propos des observations faites par le représentant du Burundi, il demande quelles sont les étapes qu'il a fallu franchir pour parvenir à une relation satisfaisante entre le gouvernement et la communauté internationale

présente sur place d'une part et les groupes d'opposition armés d'autre part.

37. **Mme Bellamy** (Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance), participante à la table ronde, dit que, si dans la première moitié du XXe siècle la plupart des victimes de la guerre ont été des militaires, dans la deuxième moitié la majorité des victimes ont été des civils et en particulier des femmes et des enfants. Il est encourageant de voir que certaines femmes ont décidé de trouver elles-mêmes une solution pour améliorer leur sort, comme ce groupe de femmes somaliennes qui, oubliant les distinctions de clan, se sont associées pour créer une école afin que leurs enfants puissent recevoir une éducation malgré le conflit. Le Mouvement des enfants pour la paix en Colombie est un autre exemple encourageant. La clarté et la franchise de certains des jeunes qui se sont adressés au Conseil de sécurité témoignent de leur volonté de prendre en mains leur destin plutôt que de rester dans la dépendance.

38. Comme les catastrophes naturelles sont difficiles à prévenir et ont un impact particulièrement lourd sur les plus pauvres, l'oratrice pense qu'en effet la lutte contre la pauvreté doit faire partie de l'action préventive. Pour ce qui est de savoir quand la vulnérabilité cesse, il importe que la communauté internationale réponde de façon mesurée en cas de vulnérabilité durable, en cherchant à renforcer l'autonomie des destinataires de l'aide. Le facteur temps est très important. Par exemple, après un séisme, il est urgent d'apporter de l'eau, mais il faut ensuite renforcer les capacités de façon à ne pas créer une dépendance durable; malheureusement, bien trop souvent, une fois l'urgence passée, les médias et donc le public se désintéressent de la situation.

39. **M. Graisse** (Directeur général adjoint du Programme alimentaire mondial), participant à la table ronde, dit que les millions de personnes qui ont faim tous les jours doivent avoir accès à la nourriture, soit en trouvant les moyens d'échapper à la pauvreté, soit sous la forme d'une aide alimentaire directe. Pourtant, en 2001 seul un dixième de ceux qui avaient faim dans le monde ont reçu une aide. Malgré le programme de cartographie et d'évaluation de la vulnérabilité du PAM, il y a des décisions difficiles à prendre pour l'emploi de ressources de plus en plus limitées et il faut parfois renoncer à intervenir dans des zones où les besoins sont tout aussi grands. Le PAM se concerta avec les gouvernements au sujet de questions telles que

la distribution des céréales ou la participation des ONG à la distribution de l'aide alimentaire. Il a aussi approché la SADC pour lui proposer son aide. Avec la coopération du Gouvernement rwandais, qui a mis à sa disposition des réserves d'urgence, il a pu secourir rapidement les victimes des deux éruptions de Goma.

40. **M. Forster** (Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge), participant à la table ronde, dit que la vulnérabilité peut durer très longtemps; par exemple, pour réunir les membres d'une famille ou déterminer le sort des personnes portées disparues, il faut parfois des années ou même des décennies. L'aide doit englober le rétablissement de la sécurité économique et de la viabilité des ménages et des projets de distribution d'intrants agricoles en zone rurale. La situation peut se détériorer même après un conflit, si bien qu'il est difficile de déterminer à partir de quel moment les personnes ne sont plus vulnérables, raison pour laquelle le CICR a créé un réseau permanent de délégués régionaux qui suivent et évaluent les situations de vulnérabilité.

41. **M. Mountain** (Coordonnateur adjoint des secours d'urgence des Nations Unies), participant à la table ronde, dit qu'il serait naïf de croire qu'on pourra répondre aux besoins de toutes les personnes vulnérables, même si les ONG et les Sociétés de la Croix-Rouge font d'énormes efforts. Il y a certainement un moment à partir duquel la lutte contre la vulnérabilité doit s'intégrer dans la lutte contre la pauvreté, lorsque les sociétés concernées trouvent une certaine stabilité. Après les éruptions de Goma, une grande partie de la population s'est enfuie au Rwanda pour y trouver la sécurité, mais beaucoup d'habitants sont revenus avant que tout danger soit écarté afin de protéger leurs biens. Ces personnes restent exposées à de nouvelles éruptions et la collaboration engagée avec les autorités du Rwanda se poursuit.

42. En réponse à la suggestion faite par le représentant du Mexique, l'orateur dit qu'il existe déjà un financement des Nations Unies pour le relèvement et que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires dispose de crédits, certes modiques, pour la coordination immédiate des activités sur le terrain en cas d'urgence. Tous ceux qui sont associés aux secours en cas de catastrophe naturelle sont convaincus de l'utilité d'un renforcement des mesures pour l'hébergement, la formation et la planification de la réponse immédiate, mais il importe aussi de mobiliser la communauté locale pour qu'elle puisse elle-même

faire face aux problèmes. Par exemple, il est bien connu que les personnes enterrées sous les décombres après un séisme sont souvent sauvées par leurs voisins.

43. **M. Charpentier** (Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Burundi), participant à la table ronde, répondant à la question posée par le représentant du Burundi, dit qu'environ 30 000 réfugiés sont rentrés au Burundi, certains par leurs propres moyens et d'autres avec une aide. Du point de vue humanitaire, il faut continuer de secourir les réfugiés pour leur permettre de rentrer chez eux en sécurité et de se réinsérer dans leur village. La question de la sécurité dans les provinces de l'est est suivie de près et le HCR reviendra certainement sur sa décision dès que les circonstances le permettront. L'orateur considère lui aussi qu'il importe de promouvoir l'autonomie des Burundais et pense que la meilleure approche consiste à fournir simultanément des secours et une aide au développement. Des demandes ont été adressées aux donateurs à cet effet, mais les contributions annoncées jusqu'à présent restent très inférieures aux besoins.

44. Répondant au représentant du Japon, l'orateur dit que, pour entrer en relation avec les membres des groupes d'opposition armés, il a fallu passer par un processus long et complexe, le plus difficile étant de gagner la confiance des partenaires extérieurs et d'assurer la transparence entre les parties au conflit. L'amélioration des relations entre le gouvernement et les groupes d'opposition armés, s'ajoutant à l'intensification de l'intervention des partenaires humanitaires extérieurs ces dernières années, a beaucoup contribué à faciliter la concertation tripartite entre le gouvernement, les membres des groupes d'opposition armés et la communauté humanitaire.

45. **Mme Golberg** (Observatrice du Canada) se demande si l'on ne pourrait pas s'adresser aux pays voisins et aux ambassades pour aider à préserver l'accès du personnel humanitaire. Se référant au dialogue avec les factions armées décrit par l'orateur précédent, elle demande si celui-ci pourrait donner des indications au sujet de l'élaboration du manuel sur l'établissement de contacts avec les groupes armés qui est mentionné dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils dans les conflits armés. Le Comité permanent interorganisations a aussi élaboré un manuel sur les moyens d'obtenir accès aux groupes vulnérables dans le cadre de son projet « Sheltering Tree ».

46. **M. Garvelink** (États-Unis d'Amérique) rend hommage aux activités de l'ONU et du CICR et approuve la décision de donner la priorité à l'accès du personnel humanitaire aux groupes vulnérables ainsi que l'approche adoptée par le PAM pour la coordination des secours en Afrique australe et en particulier sa coopération avec les ONG. Il convient de souligner le succès des centres d'information humanitaire, particulièrement au Kosovo, en Afghanistan et en Sierra Leone. L'orateur se demande si les activités de nutrition et de relèvement exécutées par le PAM en faveur des petits paysans de subsistance tiennent compte du problème du VIH/sida.

47. **Mme Mahoue Same** (Cameroun) demande quelles sont les mesures prises par les gouvernements, avec l'aide des organismes des Nations Unies, pour secourir les milliers de personnes vulnérables qui souffrent du VIH/sida, de sous-alimentation et d'autres problèmes de santé dans les zones de sécurité temporaires au Burundi.

48. **M. Mountain** (Coordonnateur adjoint des secours d'urgence des Nations Unies), participant à la table ronde, dit que le manuel sur la protection des civils évoqué par l'Observatrice du Canada n'est pas encore terminé.

49. **M. Forster** (Vice-Président du Comité international de la Croix-Rouge), participant à la table ronde, souscrit à ce qu'a dit le représentant du Canada au sujet de la nécessité de préserver un dialogue ouvert et transparent avec toutes les parties à un conflit. Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, il faut chercher à dialoguer avec des acteurs qui ont une relation directe avec les parties en conflit et peuvent avoir une influence sur elles. Par exemple, l'année dernière, le CICR a cherché à établir des relations avec des acteurs économiques.

50. **M. Graisse** (Directeur général adjoint du Programme alimentaire mondial), participant à la table ronde, dit que, sans les 135 millions de dollars versés par les États-Unis, le PAM serait beaucoup moins efficace. Actuellement, les enfants devenus chefs de famille en raison de la propagation très rapide du sida en Afrique australe sont les principaux destinataires de l'aide alimentaire. L'épidémie a aussi un impact sur la scolarisation. De nombreux instituteurs sont victimes du sida et les paysans affaiblis par la maladie sont souvent contraints à retirer leurs enfants de l'école pour les mettre au travail. Dans le cadre de ses

opérations d'urgence, le PAM distribue des compléments alimentaires dans les centres de santé afin d'encourager les victimes du sida qui ont contracté d'autres maladies comme la tuberculose à prendre tous leurs médicaments. La nécessité de fournir en plus grandes quantités des médicaments spéciaux dans de pareils cas fait grimper le coût de ses interventions d'urgence.

51. **M. Charpentier** (Coordonnateur humanitaire et Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Burundi), répondant au représentant du Cameroun, dit que la situation en matière de sécurité est évaluée par le système des Nations Unies. Le personnel déployé sur le terrain comprend bien que cette situation évolue et qu'une déclaration d'insécurité peut être annulée. Les deux tiers du territoire du Burundi sont considérés comme assez sûrs pour les activités humanitaires et de développement et pour que le personnel y accède même de nuit. Seules les zones rurales situées à l'est de Bujumbura et quelques autres provinces sont toujours classées « non sûres ». Toutefois, les membres du personnel du système des Nations Unies et des ONG, en particulier du personnel humanitaire, suivent en permanence la situation des zones de sécurité temporaires et, sauf mouvements de troupes ou affrontements armés, s'y rendent de jour.

52. **M. Mountain** (Coordonnateur adjoint des secours d'urgences des Nations Unies), résumant les débats de la table ronde, dit que l'accès du personnel humanitaire aux populations vulnérables, notamment les personnes déplacées, les femmes et les enfants, est une des principales préoccupations de tous les intéressés. Les participants au débat ont souligné l'importance des questions suivantes : négocier avec toutes les parties au conflit; ne pas assimiler vulnérabilité et impuissance; associer les bénéficiaires à la planification et à l'exécution; sauver les personnes prises entre deux feux lorsqu'une intervention immédiate est question de vie ou de mort; et garantir la sécurité du personnel humanitaire.

53. En ce qui concerne les catastrophes naturelles, les principaux thèmes du débat ont été les suivants : renforcer les capacités de réponse des communautés locales; comprendre les interactions entre sous-développement et vulnérabilité face aux catastrophes naturelles; et améliorer les mécanismes permanents de financement et d'information.

La séance est levée à 12 h 55.